







## SOLUTIONS POUR

MIEUX GÉRER VOS DÉCHETS ET VOUS ENGAGER  
DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE \*

### Vous souhaitez :

-  > **Avoir des conseils** pour gérer correctement vos déchets.
-  > **Quantifier votre production de déchets et la réduire.**
-  > **Être informé sur vos obligations réglementaires** en matière de déchets.
-  > **En savoir plus sur l'économie circulaire.**

### En partenariat avec le VALTOM<sup>(1)</sup>, votre CCI vous propose :

#### Des rendez-vous collectifs de sensibilisation et d'information

- Des conférences avec des interventions d'experts de l'économie circulaire.
- Des réunions sectorielles sur la gestion des déchets avec des témoignages d'entreprises exemplaires.
- Des visites d'entreprises et des sites de traitement des déchets.

#### Une solution individuelle pour les porteurs de projet en phase de création d'entreprise

- Faire un point sur la réglementation relative à votre projet.
- Évaluation des types de déchets générés par la future activité.
- Recommandations sur l'optimisation de la gestion des déchets.
- Recommandations sur l'insertion de votre future activité dans une logique d'économie circulaire.

Vous souhaitez **être accompagné !**

Contactez-nous au **04 73 43 43 43** ou par mail : [ccc@puy-de-dome.cci.fr](mailto:ccc@puy-de-dome.cci.fr)



CCI PUY-DE-DÔME  
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE





## Les bénéfices pour votre entreprise

Connaître et anticiper la réglementation

Maîtriser vos dépenses grâce à une meilleure gestion des déchets

Réduire votre impact environnemental

Inscrire votre activité dans une démarche vertueuse d'économie circulaire

Valoriser votre démarche auprès de vos clients et gagner des parts de marché

## Une offre de solutions individuelles pour les entreprises en activité

### Un dispositif « Vers une entreprise zéro déchet »

- État des lieux de vos flux de déchets avec votre conseiller CCI.
- Identification des axes principaux d'amélioration.
- Préconisations et plan d'actions à court moyen et long terme.
- Suivi de l'évolution de votre démarche.

### Un dispositif « Mon entreprise dans l'économie circulaire »

- Passage en revue des piliers de l'économie circulaire.
- Évaluation du positionnement de votre entreprise en matière d'économie circulaire.
- Élaboration d'un plan d'actions pour assurer un développement durable et responsable de votre entreprise.

### Un dispositif « Éco-Réflexion » pour faire vos premiers pas en Eco-Conception

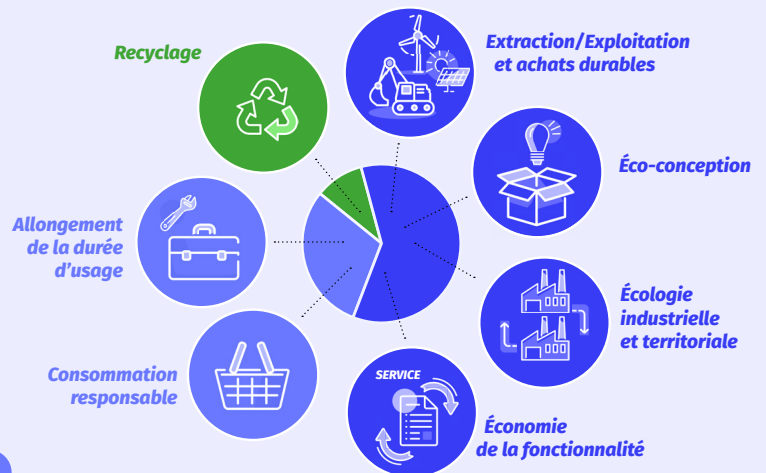
- Déterminer les impacts majeurs d'un produit aux différentes étapes de sa vie (de la conception à la fin de vie).
- Hiérarchiser les impacts.
- Élaborer un plan d'action pour réduire les impacts.

Ces dispositifs sont ouverts toute l'année et sont intégralement pris en charge par le VALTOM et votre CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole

## \* Les 7 piliers de l'économie circulaire

“ L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus. ”

Source : ADEME, 2014.  
Economie circulaire : Notions



- Offre des acteurs économiques
- Demande et comportement des consommateurs
- Gestion des déchets

Plus concrètement, ce concept vise à sortir du modèle classique linéaire de production et de consommation

**EXTRAIRE => PRODUIRE => CONSOMMER => JETER**

afin de réduire la consommation de ressources et de les utiliser de manière aussi efficace que possible.